

LOI N° 2015-31 DU 22 OCTOBRE 2015

portant autorisation de ratification de l'accord de prêt ISTISNA'A, signé à Maputo, le 09 juin 2015, entre la République du Bénin et la Banque Islamique de Développement (BID), dans le cadre du financement partiel du Projet de Développement des Périmètres Irrigués en Milieu Rural (PDPIM).

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 08 octobre 2015.

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de prêt ISTISNA'A d'un montant de dix millions (10 000 000) de dollars des Etats-Unis, équivalent à cinq milliards cinq cent millions (5 500 000 000) de francs CFA environ, (1 dollar = 500 francs CFA) signé à Maputo, le 09 juin 2015, entre la République du Bénin et la Banque Islamique de Développement (BID), dans le cadre du financement partiel du Projet de Développement des Périmètres Irrigués en Milieu Rural (PDPIM).

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 22 octobre 2015.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

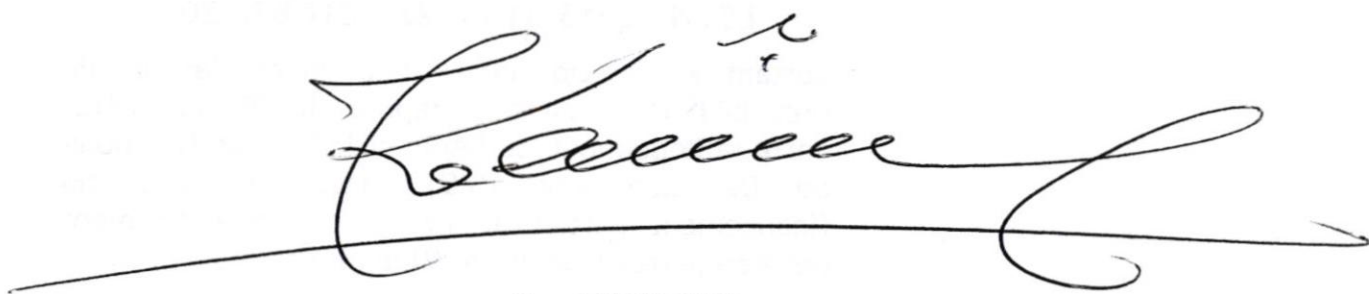
Le Premier Ministre Chargé du Développement Economique,
de l'Evaluation des Politiques Publiques
et de la Promotion de la Bonne Gouvernance,



Lionel ZINSOU



Le Ministre d'Etat Chargé de l'Economie,
des Finances et des Programmes de Dénationalisation,



Komi KOUTCHE

Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Elevage et de la Pêche,



Rufin Orou Nan NANSOUNON

AMPLIATIONS : PR 6- AN 4- CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 PM/DEEPPPBG 2 MEFPD 2 MAEP 2-
AUTRES MINISTERES 25 - SGG 4 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5- BN-DAN-DLC- 3 - GCONB-DCCT-
INSAE 3- BCP-CSN-IGAA 3- UAC-ENAM-FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2- JORB 1.-

